

L'AEMQ RÉCLAME LA PROTECTION DES AIRES GÉOLOGIQUEMENT FAVORABLES

Rouyn-Noranda, le 19 septembre 2005 - Dans un mémoire soumis lors de la Conférence annuelle des ministres des Mines et de l'Énergie du Canada, l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) demande aux différents gouvernements de privilégier l'exploration minière dans des zones qui seront désignées comme étant favorables à cette activité.

L'AEMQ partage entièrement les objectifs des gouvernements du Québec et du Canada en matière de développement durable de même que leur volonté de protéger une partie du territoire à l'intention des générations futures et c'est dans cet esprit qu'elle considère qu'il est important pour les générations futures de protéger les aires à potentiel minéral élevé afin de garantir l'accès éventuel à ces ressources.

Les ressources minérales ne sont pas des ressources renouvelables et pour s'assurer que les générations futures auront accès à ces ressources, il faut explorer constamment. Mais les gisements miniers ne se trouvent que dans une infime partie du territoire québécois, qui contient tous les ingrédients favorables à leur découverte. Actuellement, environ 4 % du territoire québécois est sujet à des titres miniers et l'AEMQ estime qu'un autre 8 % du territoire est tout aussi propice à la découverte de gisements. Mais pour y faire des découvertes, ces territoires doivent demeurer accessibles à l'exploration.

Au cours des dernières années, dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, plusieurs parcelles du territoire québécois ont été soumises à une interdiction perpétuelle d'exploration minière et plusieurs groupes de pression désirent interdire l'exploration et l'exploitation minière dans des régions au potentiel mondialement reconnu comme la faille Cadillac ou la carbonatite d'Oka.

L'AEMQ formule donc diverses recommandations afin de s'assurer que l'accès aux territoires à fort potentiel minéral ne soit pas interdit et que la sélection d'aires protégées s'effectue de façon plus cohérente et transparente. Une copie du mémoire est disponible sur le site Internet de l'AEMQ à www.aemq.org

Depuis plus de 30 ans maintenant, l'Association de l'exploration minière du Québec accomplit sa mission, c'est-à-dire de « développer, défendre et promouvoir l'exploration minière au Québec afin d'accroître le taux de découverte, et ce, en harmonie avec tous les occupants du territoire dans une perspective de développement durable.

- 30 -

Source :
Jean-Pierre Thomassin, M.B.A., directeur général
Association de l'exploration minière du Québec
15, rue Gamble Est, bureau 203
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3B6
Tél. : (819) 762-1599
www.aemq.org